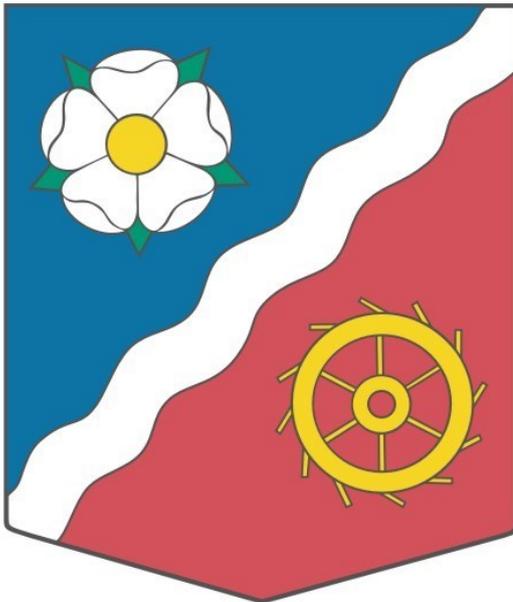


Bulletin d'information



Route du Moulin 49
1782 Lossy
☎ 026 475 23 53

Préambule—Nouvelle législature 2021-2026

Avant de tourner la page de l'ancienne législature, il convient de remercier chaleureusement tous ceux et toutes celles qui ont travaillé pour le bien de la Commune et qui n'ont pas hésité à consacrer une bonne partie de leur temps libre pour la collectivité.

A la suite de la séance de constitution du Conseil communal qui s'est tenue le 24 avril 2021, M. Denis Grandgirard a été nommé Syndic et M. Denis Schwab, Vice-Syndic.

C'est avec un grand enthousiasme que votre nouvelle équipe s'est mise à la tâche pour relever de nouveaux défis et qu'elle s'engage à tout mettre en œuvre pour mener à bien l'ensemble des dossiers qui lui seront confiés.

Vous trouverez sur le site internet de la commune www.lasonnaz.ch, toutes les informations nécessaires sur les conseillers et conseillères de cette nouvelle législature, avec la répartition des dicastères.

Au plaisir de vous voir nombreux à l'assemblée communale extraordinaire du 1er juin prochain et de débiter cette nouvelle législature en votre compagnie!

LE CONSEIL COMMUNAL

SOMMAIRE

Assemblée communale du 1er juin 2021

1. Convocation à l'assemblée communale extraordinaire du 01.06.2021	1
2. Mode de convocation des assemblées communales	2
3. Délégation de compétence au Conseil communal	3
4. Nomination de la Commission financière	4
5. Nomination de la Commission d'aménagement	5
6. Nomination de la Commission de naturalisation	6
7. Crédit d'étude relatif au redimensionnement du collecteur d'eaux claires à Lossy et la réalisation d'un bac de rétention	7
8. Crédit d'étude relatif au réaménagement du ruisseau des Riaux	9
9. Informations communales	10
10. Informations diverses	12

CONVOCATION

Assemblée communale du 1er juin 2021

Les citoyens et citoyennes de La Sonnaz sont convoqués à l'Assemblée communale extraordinaire qui aura lieu le mardi **1^{er} juin 2021 à 20h00**, au restaurant Le Sarrazin.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 avril 2021 (il ne sera pas lu)
2. Mode de convocation des assemblées communales
3. Délégation de compétence au Conseil communal
4. Nomination de la commission financière
5. Nomination de la commission d'aménagement
6. Nomination de la commission de naturalisation
7. Crédit d'étude pour le surdimensionnement du collecteur d'eaux claires à Lossy et la réalisation d'un bac de rétention
8. Crédit d'étude pour le réaménagement du ruisseau des Riaux
9. Divers

MODE DE CONVOCATION

Approbation du mode de convocation pour les assemblées communales

La loi sur les communes prescrit que le mode de convocation doit être confirmé au début de chaque nouvelle législature.

Jusqu'à aujourd'hui, la convocation à l'assemblée communale était envoyée à chaque ménage, par le biais d'un bulletin communal. Par souci d'économie et de simplification, le Conseil communal souhaite, pour cette nouvelle législature 2021-2026, convoquer la population par une feuille tout-ménage uniquement. Un bulletin d'information sera tout-de-même publié sur le site internet et contiendra toutes les informations en lien avec l'assemblée communale et autres communications utiles.

Les citoyens ou citoyennes qui le souhaitent, pourront demander au bureau communal de recevoir ce document sous format papier.

Ce bulletin communal sera rédigé 3 à 4 fois par année, afin d'y insérer tous les éléments importants du moment.

Bien évidemment, la convocation sera également insérée dans la Feuille Officielle et affichée au pilier public.

Le Conseil communal vous demande d'approuver ce mode de convocation.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Délégation de compétence pour des opérations immobilières

Dans le cadre de l'introduction au 1er janvier 2021 de la loi et de l'ordonnance sur les finances communales et de l'entrée en application du nouveau modèle comptable MCH2, un règlement communal des finances a été approuvé par l'assemblée communale du 20 avril 2021 et entrera en vigueur au 1er janvier 2022.

Par conséquent, afin de faciliter le traitement de certaines opérations immobilières jusqu'au 31 décembre 2021, le Conseil communal vous propose de lui accorder une délégation de compétence pour les objets suivants :

Un maximum de 5'000 m² ou des opérations immobilières allant jusqu'à CHF 20'000.– par opération, destinées à l'achat et la vente de terrains ainsi qu'à des emprises et des rectifications de limites, ceci principalement en relation avec des routes communales. En effet, lors de modifications de certains tronçons, il existe souvent des emprises de terrains auprès des propriétaires. Cette délégation de compétence permettra ainsi d'éviter de longues procédures administratives.

Le Conseil communal vous demande d'approuver cette délégation de compétence.

COMMISSION FINANCIÈRE

Nomination des membres de la commission financière

Conformément à l'article 70 de la loi sur les finances communales, la commission financière se compose d'au moins cinq membres, élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la législature, parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune ou les membres du conseil général.

Aussi, le Conseil communal vous propose d'élire comme membres de la commission financière, les personnes suivantes :

- ◆ M. Jean-Bernard Bapst (Cormagens)
- ◆ M. Laurent Gassmann (Formangueires)
- ◆ M. Jacques Zuccone (Formangueires)
- ◆ M. Frédéric Duruz (Lossy)
- ◆ Mme Caroline Monney (Lossy)

Les citoyens et citoyennes actifs intéressés par cette fonction peuvent encore faire acte de candidature jusqu'à l'assemblée communale.

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Nomination des membres de la commission d'aménagement

Conformément à l'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la commission d'aménagement se compose d'au moins cinq membres, élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la législature, parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune ou les membres du conseil général.

Aussi, le Conseil communal vous propose d'élire comme membres de la commission d'aménagement, les personnes suivantes :

- ◆ M. Jean-Daniel Guisolan (Formangueires)
- ◆ M. Pierre-Henri Pauchard (La Corbaz)
- ◆ M. Frédéric Mauron (Formangueires)
- ◆ M. Louis Cottet (La Corbaz)
- ◆ M. Victor Zuccone (Formangueires)

Les citoyens et citoyennes actifs intéressés par cette fonction peuvent encore faire acte de candidature jusqu'à l'assemblée communale.

COMMISSION DE NATURALISATION

Nomination des membres de la commission de naturalisation

Conformément à l'article 43 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, chaque commune institue une commission des naturalisations dont les membres sont élus par l'assemblée communale ou le conseil général pour la durée de la législature. La commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres, choisis parmi les citoyens et citoyennes actifs domiciliés dans la commune.

Aussi, le Conseil communal a fixé à sept, le nombre de membres de cette commission (selon son règlement sur le droit de cité communal) et vous propose d'élire comme membres de la commission de naturalisation, les personnes suivantes :

- ◆ M. Denis Grandgirard (Syndic)
- ◆ Mme Gwenaëlle Ecoffey (Conseillère communale)
- ◆ Mme Nicole Maillard (Cormagens)
- ◆ Mme Christiane Haas (Cormagens)
- ◆ Mme Sophie Barras (Lossy)
- ◆ Mme Olivia Théraulaz (La Corbaz)
- ◆ M. Denis Girardet (Lossy)

Les citoyens et citoyennes actifs intéressés par cette fonction peuvent encore faire acte de candidature jusqu'à l'assemblée communale.

CRÉDIT D'ÉTUDE

Redimensionnement d'un collecteur EC et création d'un bassin de rétention

Protection des eaux – Crédit d'étude pour la création d'un collecteur d'eaux claires et d'un bassin de rétention à la Route communale des Sarrazins à Lossy / [cpte 710.501.05]

But de la dépense

Une mise à jour du PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) communal a été réalisé en 2016. Bien que la commune ait déjà réalisé de nombreux travaux liés aux infrastructures d'évacuation des eaux lors des dernières années, il reste des mesures à accomplir afin d'avoir sur son territoire un système d'évacuation des eaux cohérent et de qualité. Parmi les mesures préconisées à moyen terme dans le PGEE figure la mise en séparatif du secteur Nord de Lossy.

Une mise en séparatif de l'évacuation des eaux consiste d'une part à acheminer les eaux claires vers un exutoire naturel en limitant le débit de sorte à préserver le milieu naturel et bâti et d'autre part uniquement les eaux usées vers la STEP. Le fait de limiter l'arrivée à la STEP les eaux usées permet de réduire les quantités d'eaux à traiter, tout spécialement lors d'événements pluvieux et ainsi d'obtenir un meilleur rendement dans le traitement des eaux. Lors de l'assemblée du 15 décembre 2020, l'assemblée avait refusé ce crédit d'étude et demandé d'étudier en parallèle la problématique du ruisseau des Riaux.

Plan de financement

Coût total du projet	CHF	15'000.00
Financement de la dépense :		
Liquidités courantes	CHF	15'000.00
Financement total	CHF	15'000.00

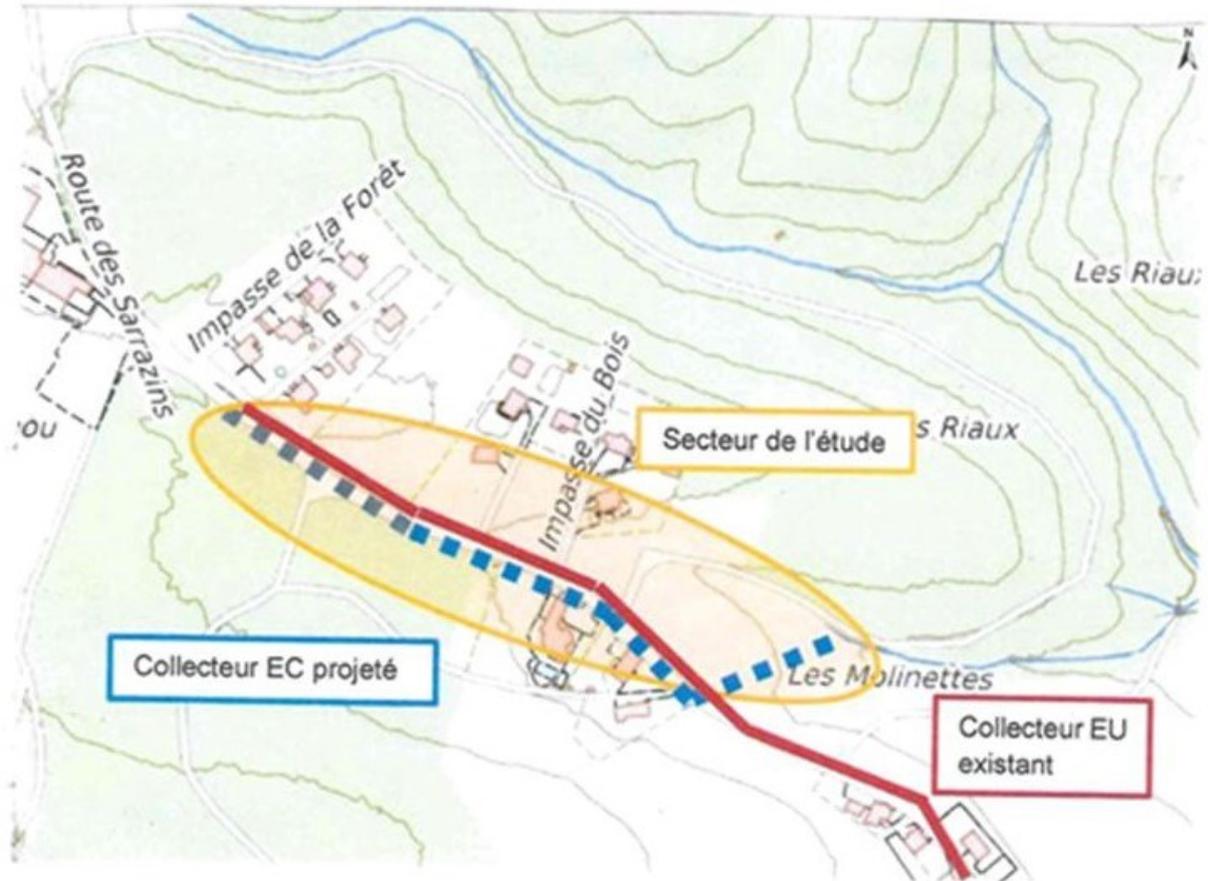
Durée et montant annuel des charges financières

Durée		7 ans
Amortissement	15%	CHF 2'250.00
Intérêts annuels (fonds propres)		<u>CHF 0.00</u>
Total des charges financières		CHF 2'250.00

Le Conseil communal vous demande d'approuver cet investissement de CHF 15'000.00

PLAN DE SITUATION

Redimensionnement d'un collecteur EC et création d'un bassin de rétention



CRÉDIT D'ÉTUDE

Réaménagement du ruisseau des Riaux

Correction des eaux et endiguement – Crédit d'étude pour la protection contre les crues et revitalisation du ruisseau des Riaux [cpte 750.501.01]

But de la dépense

Le ruisseau des Riaux, traversant notre commune depuis le haut de Lossy en direction de La Corbaz avant de rejoindre La Sonnaz, est régulièrement soumis à des débordements lors d'orage violent. Ces dernières années, différents travaux d'entretiens urgents ont dû être réalisés sur certains secteurs. Dans le cadre du PGEE, il est prévu également qu'une partie des eaux claires du haut de Lossy soit acheminée vers le ruisseau des Riaux.

L'objectif de cette étude est dans un premier temps d'identifier et de cibler les problèmes d'inondation et d'évaluer l'état du milieu naturel. Ensuite, des variantes seront proposées par le bureau d'ingénieurs afin de définir les mesures possibles, de chiffrer leurs coûts de réalisation et de connaître le montant des subventions pour ces travaux.

Plan de financement

Coût total du projet	CHF	8'600.00
Financement de la dépense :		
Liquidités courantes	CHF	8'600.00
Financement total	CHF	<u>8'600.00</u>

Durée et montant annuel des charges financières

Durée		7 ans
Amortissement	15%	CHF 1'228.00
Intérêts annuels (fonds propres)		<u>CHF 0.00</u>
Total des charges financières		CHF 1'228.00

Le Conseil communal vous demande d'approuver cet investissement de CHF 8'600.00

INFORMATIONS COMMUNALES

Règle de bon voisinage

Tonte du gazon

Le Conseil communal rappelle à tous les propriétaires que la coupe du gazon ne doit pas être effectuée les dimanches et les jours fériés, ainsi que durant les heures de repas et le samedi après 18h00.

Chiens

Le Conseil communal rappelle à tous les propriétaires de chiens que ceux-ci ne peuvent pas être laissés en liberté. Il est nécessaire de les tenir en laisse pour la promenade ou de les maintenir sous surveillance. La loi d'application du code pénal prévoit des sanctions contre celui ou celle qui laisse un chien en liberté sur la voie publique. En outre, le règlement communal sur la détention de chiens, accessible sur www.lasonnaz.ch, fournit toutes les informations utiles.

Chevaux

Les adeptes de l'équitation veilleront à ce que le crottin de leurs animaux ne soit pas laissé sur la chaussée, et à ne pas utiliser les sentiers pédestres

INFORMATIONS COMMUNALES

Nonagénaires

La pandémie de Covid-19 n'a pas permis au Conseil communal de rendre visite, comme à l'accoutumée, aux citoyens et citoyennes de la commune ayant fêté leurs 90 ans.

Toutefois, un courrier de félicitations leur a été adressé et un petit présent déposé sur le pas de leur porte, afin de marquer le coup comme il se doit.

Aussi, le Conseil communal réitère ses meilleurs vœux à :

- Madame Marie-Louise Wicht (Lossy) qui a fêté son 90ème anniversaire le 03.03.2021
- Monsieur Henri Schorro (La Corbaz) qui a fêté son 90ème anniversaire le 04.03.2021
- Madame Maria Egger (Formangueires) qui a fêté son 90ème anniversaire le 08.05.2021

Nous leur souhaitons de jouir encore d'une bonne santé pour pouvoir profiter encore de merveilleuses et belles années.

LE CONSEIL COMMUNAL

INFORMATIONS DIVERSES

Vous trouverez, aux pages suivantes, quelques petites informations utiles...

Si vous désirez obtenir davantage de compléments sur l'une ou l'autre des publications, nous vous invitons à prendre contact avec notre secrétariat qui se fera un plaisir de vous renseigner ou vous rediriger vers les services concernés.

Heures d'ouverture du bureau communal :

mardi	: 16h00—18h30
mercredi	: 09h00—11h00
jeudi	: 09h00—11h00



 026 475 23 53

 secretariat@lasonnaz.ch

www.lasonnaz.ch

POLICE CANTONALE

Conseils de sécurité routière—rentrée scolaire 2021/2022

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

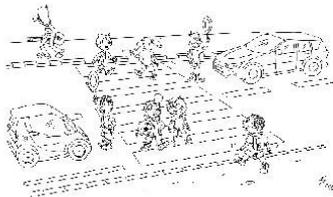
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

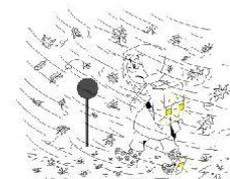


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



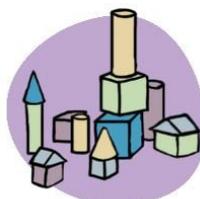
POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière
☎ +41 26 305 20 30
🌐 www.policefr.ch

Etat : mai 2021

PUÉRICULTURE

Qu'est-ce que le service de puériculture

Qu'est-ce que le service de puériculture ?



De la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans, des infirmières spécialisées dans la petite enfance vous soutiennent dans votre rôle de parents. Elles répondent à vos questions et vous accompagnent dans vos choix, ceci lors de consultations individuelles ou d'activités de groupe.

QUELS DOMAINES ?

L'alimentation, l'allaitement, le sommeil, la santé, les soins, le développement, la prévention des accidents, l'éducation, l'épuisement parental, ...

OÙ SOMMES-NOUS ?

Dans nos centres de consultations parents-enfants, dans les communes proches de vous, à domicile, par téléphone, par email et sur Facebook (Famille & CO).

SARINE CAMPAGNE

Avry-Bourg 2
1754 Avry

GRUYÈRE

Rue de la Sionge 67
1630 Bulle

BROYE

Rue St-Laurent 5
1470 Estavayer-le-Lac



026 347 38 83
puericulture@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse 



Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Coaching stop-tabac
en 4 séances

Cours stop-tabac
en groupe
en 4 séances

- 1. Faire le point**
 - Analyser ses habitudes de consommation
 - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
 - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
 - Identifier ses ressources, forces, obstacles
 - Développer des alternatives
 - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
 - Arrêter
 - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
 - Renforcer les acquis
 - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
 - Evaluer le changement

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel CHF 200.-
- Cours de groupe CHF 150.-
- Entretien d'orientation CHF 50.-

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le CIPRET fait partie de / Das CIPRET gehört zu



Prévention & promotion de la santé – Prävention & Gesundheitsförderung
Rte St-Nicolas-de-Flüe 2, CP, 1701 Fribourg – Freiburg
T. 026 425 54 10 - info@cipretfribourg.ch - www.peps-fr.ch

LES LIGUES DE LA SANTÉ

Liste de toute les associations



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

Février 2021

REDÉCOUVREZ NOS ACTIVITÉS SPORT ET FORMATION A L'EXTÉRIEUR MARS 2021

NEW

$$14 + 1 = 15$$

- + Des activités outdoor 14+1 (14 participants + 1 monitrice/moniteur)
 - > Gym outdoor
 - > Nordic Walking
 - > Balades : durée 45 – 60 minutes

NEW

Soutien pour
l'inscription au
vaccin COVID



Gym à la télé: sur la chaîne La Télé
Vaud Fribourg du lundi au vendredi
à 9h et 11h, sur Canal Alpha (Jura)
du lundi au vendredi à 10h

NEW

« En parler » lors
d'un entretien
téléphonique

- + L'Office fédéral des assurances sociales subventionne ce cours parce qu'il aide particulièrement à lutter contre les atteintes liées à l'âge.

INFOS ET INSCRIPTIONS

www.fr.prosenectute.ch
PRO SENECTUTE FRIBOURG
Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg

sportetformation@fr.prosenectute.ch
026 347 12 40
026 347 12 93
(n° direct sport, formation et loisirs)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Faune et forêt victimes du VTT

Projet de réseaux officiels

La création de réseaux VTT officiels et de qualité est en cours d'étude afin de canaliser les cyclistes et ainsi assurer un espace de tranquillité suffisant pour la faune. La démarche cherche également à instaurer une charte de comportement à adopter entre les différents utilisateurs de la forêt.

Explosion des « trails » et autres parcours en forêt

Le vélo tout terrain connaît une expansion fulgurante. L'avènement en plus de l'électrification de l'engin n'est pas non plus totalement étrangère à cet engouement. A première vue, nous pourrions que nous en réjouir, l'exercice physique étant généralement très bénéfique à notre santé. Qui plus est, l'impact environnemental de cette activité, nécessitant que peu d'infrastructures et d'un vélo plus ou moins sophistiqué, semble en parfaite adéquation avec l'objectif de réduction de notre empreinte carbone. En ces temps de confinement, il peut librement se pratiquer ou presque. Jusque-là que du positif...

En d'autres termes, les vélos doivent rester sur les routes forestières ou sur des parcours aménagés et officiellement autorisés. Il est utile de rappeler que chaque parcelle de forêt est détenue par un propriétaire et que son accord est nécessaire pour tout aménagement.

Projets de parcours VTT

Une officialisation de la pratique du VTT en forêt est nécessaire afin que la faune et les différents utilisateurs y trouvent leur compte, ceci dans un esprit de fair-play et de respect mutuel.



Le VTT, une cohabitation compliquée

Le revers de la médaille n'est pas aussi flatteur. Il se présente sous forme d'un dérangement presque permanent de la faune. Les tracés aménagés traversent souvent la forêt de long en large ne laissant que peu de place à des zones de tranquillité où la faune peut se réfugier. De plus, certains vététistes s'équipent de puissantes lampes frontales permettant la pratique sportive à toute heure. Les promeneurs et coureurs à pied se plaignent du manque d'égard à leur rencontre. Les cyclistes ne restant pas exclusivement sur les chemins et pistes, la sécurisation des chantiers lors d'abattages devient compliquée et coûteuse. Sans parler des dégâts occasionnés au système racinaire par la creuse de fouilles nécessaires à la réalisation de sauts ou de virages relevés. Ces blessures aux racines favorisent l'entrée de pathogènes et mettent en péril la vie de l'arbre. Ce phénomène peut s'observer après de nombreuses années et provoquer une lente agonie du végétal.

Le VTT en forêt : une pratique illégale

En forêt et selon notre législation, le cyclisme est interdit hors des chemins carrossables ainsi qu'en dehors des parcours spécialement réservés.

Aménagement sauvage et illégal de pistes VTT

Un projet de réseau dûment autorisé, en collaboration avec les communes, est en cours d'élaboration dans les districts de la Sarine et du Haut-Lac, mais aussi ailleurs dans le canton. L'objectif est de proposer aux vététistes une offre attractive et de qualité afin de les canaliser. Certains secteurs forestiers retrouveront ainsi le calme nécessaire à l'épanouissement de la faune. Une charte de comportement sera instaurée afin d'assurer un partage harmonieux de l'espace forestier avec les autres utilisateurs, notamment les promeneurs ou encore les exploitants forestiers.

**Amateurs de VTT
Merci pour votre
collaboration !**

Hauterive, février 2021

*Frédéric Schneider,
chef du 1^{er} arrondissement forestier,
Service des forêts et de la nature*

